



DEPARTEMENT DU DOUBS
CANTON D'AUDEUX
COMMUNE DE PLACEY

Procès-verbal de la commission Sécurité routière **du mardi 23 novembre 2021**

Etaient présents: Frédéric Reigney, Dominique Gendreau, Elodie Maiello, Gérard Pernin

Absents: Coralie Tartarin, Marie-Pierre Gravier

Invités: Néant.

A 17h30, la séance est ouverte sous la présidence de Frédéric REIGNY,

1^{er} point à l'ordre du jour : Aménagement de sécurité.

Les équipements commandés chez HICON ont été reçus, mais ne peuvent être matériellement installés dans l'immédiat. De plus, il manque encore quelques éléments. L'opération est donc reportée au printemps.

2^{ème} point à l'ordre du jour : Réflexion sur la circulation rue de l'église.

Le projet de création de trois appartements rue de l'église (propriété actuelle de M. Gipe) amène une réflexion sur la circulation dans la même rue. Aucune alternative n'est possible pour accéder à ce quartier.

Deux propositions sont retenues :

- 1/ Devant l'impossibilité de se croiser rue de l'église, un sens de priorité sera mis en place. Le véhicule sortant de la propriété et se dirigeant vers la place de la Gourlotte sera prioritaire.
- 2/ Déjà située dans la zone 30, la vitesse sera donc réduite, peut-être même abaissée à 20km/h.

3^{ème} point à l'ordre du jour : Accès et stationnement autour du TMA

Les nouveaux aménagements du TMA vont générer plus de circulation autour de ce dernier. Du stationnement « sauvage » à proximité de l'entrée du terrain est observé régulièrement. La cohabitation entre les utilisateurs des structures de jeu et les voitures amenées à manœuvrer génère du danger.

La commission propose d'interdire la circulation au-delà des places de parking au-dessus du TMA, à l'exception des engins agricoles, des véhicules de PMR et des ayants droit.

En questions diverses, la possibilité d'un marquage central par pointillés dans les deux virages sur la RD est évoqué : intersection avec la rue du centre et au niveau 33 Grande Rue. Cela aiderait les véhicules à tenir leur droite dans ces deux virages. Une demande sera faite en ce sens au STA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Maire
Frédéric REIGNY

